



LUNEL / 34

ACCOMPAGNEMENT DE VILLE

Elaboration de la convention
«Action Cœur de ville»

©FondARAC

Montant de la prestation : 18 000 TDC

Notification : juillet 2018

Livraison : octobre 2018

Mode d'intervention : Assistance à
maîtrise d'ouvrage

Client : Ville de Lunel

Maîtrise d'œuvre : sans objet

ENJEUX

La vitalité des centres villes est indispensable car elle profite à l'ensemble de leur bassin de vie, et plus largement aux territoires urbains et périurbains environnants.

C'est dans ce contexte, que la commune de Lunel a souhaité engagé des actions pour la redynamisation de son centre ville en s'inscrivant dans le projet «Action Cœur de ville»

Ce dispositif vise à apporter un soutien au développement des villes, considérées comme un maillon indispensable de la structuration du territoire



PROJET

Dans le cadre d'un marché de prestations intellectuelles, l'ARAC a procédé à :

- | l'accompagnement du porteur de projet sur le plan des actions matures
- | la rédaction de la convention Action Cœur de Ville
- | l'animation du Comité Technique et du Comité de Pilotage

À NOTER

Action Cœur de Ville met en cohérence des actions visant à réhabiliter et réaliser des logements, des commerces et des équipements publics, à améliorer la mobilité et à mettre en valeur des espaces publics:

La signature de la convention a été réalisée le 22 octobre 2018